

La dette étudiante au Canada :

L'éducation ne devrait pas être une condamnation à l'endettement

Les Canadiennes et les Canadiens font des sacrifices pour se préparer aux besoins évolutifs en matière de main-d'œuvre. À cause de décisions antérieures des gouvernements d'ordre fédéral et provincial, les étudiantes et étudiants et les familles sont obligés d'assumer des dettes d'études plus importantes que toutes les autres générations qui les ont précédés, tandis que les revenus de la classe moyenne stagnent depuis vingt ans.

Les frais de scolarité qui montent en flèche et une aide financière axée principalement sur les prêts ont fait grimper la dette étudiante à des sommets sans précédent. L'an dernier, environ 425 000 étudiantes et étudiants ont été obligés d'emprunter pour financer leurs études. Le total des prêts accordés par le Programme canadien de prêts aux étudiants, moins le total des montants remboursés, crée une dette qui augmente d'un million de dollars par jour.

Une génération endettée

En septembre 2010, le total des dettes d'études contractées auprès du gouvernement a atteint 15 milliards de dollars, le seuil déterminé par la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Pourtant, cette somme ne représente qu'une portion de la dette étudiante totale, parce qu'elle n'inclut pas les prêts provinciaux et personnels, ni les dettes contractées sur des marges et des cartes de crédit pour payer les dépenses liées aux études. Le gouvernement a donc décidé de modifier la définition de « prêt d'études » afin d'exclure plus de 1,5 milliard de dollars en dettes d'études envers le gouvernement fédéral. Pourtant, même si on tient compte de la nouvelle définition, la dette envers le gouvernement fédéral en prêts d'études dépasse le seuil de 15 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral a donc décidé de modifier encore une fois la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants pour hausser le seuil à 19 milliards de dollars, et a réduit de façon considérable l'obligation du Parlement de surveiller le programme.

D'un océan à l'autre

Depuis plus d'une décennie, les étudiantes et étudiants de l'Ontario et des Maritimes affichent les dettes d'études les plus élevées – la moyenne s'élevant à plus de 28 000 \$.

Ailleurs au pays, les pressions exercées par les étudiantes et étudiants et les familles ont fait que l'endettement étudiant n'a pas atteint les niveaux astronomiques enregistrés dans les Maritimes. En 2005, une mobilisation étudiante massive au Québec a forcé le gouvernement libéral de Jean Charest d'annuler des compressions de 103 millions de dollars dans le programme de bourses qui avait été mis en place pour les étudiantes et étudiants les plus démunis. Puis, en 2012, la mobilisation massive des étudiantes et étudiants contre les hausses des frais de scolarité a entraîné la défaite du gouvernement Charest aux élections provinciales de 2012. Ce sont des actions collectives qui ont fait qu'au Québec les frais de scolarité et les dettes d'études sont les moins élevés de toutes les provinces, celles-ci n'atteignant qu'un peu plus de 13 000 \$. Les propositions récentes du Parti québécois de Pauline Marois pourraient cependant mener à la hausse des frais de scolarité.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les étudiantes et étudiants ont fait pression sur les gouvernements successifs et ont réussi à obtenir depuis 1999 des gels et des réductions des frais de scolarité. En 2007, le gouvernement provincial a créé un programme de bourses immédiates accordées en fonction du besoin. En conséquence, l'endettement des étudiantes et étudiants à Terre-Neuve-et-Labrador a baissé considérablement. Dans le cas du programme d'un an offert par le College of the North Atlantic, le niveau d'endettement des diplômées et diplômés a baissé de cinq pour cent en une seule année. Depuis la mise en place du programme de bourses, le gouvernement a aussi éliminé les intérêts sur les prêts étudiants en 2011, ce qui allège le fardeau des dettes que les étudiantes et étudiants avaient déjà accumulées.

Les conséquences de l'endettement pour la population étudiante et la société

Moult études ont déterminé que les « difficultés financières » constituent l'obstacle le plus souvent évoqué par les personnes n'ayant pas poursuivi des études postsecondaires. Les difficultés financières peuvent avoir diverses conséquences.

L'aversion pour les dettes

Plusieurs étudiantes et étudiants éventuels hésitent à faire les emprunts nécessaires pour financer des études au collège ou à l'université et cherchent à éviter les risques associés à l'endettement. Une étude a déterminé que l'aversion à la

dette est très marquée chez ceux qui ont choisi de ne pas faire des études postsecondaires. Parmi les 70 pour cent des finissantes et finissants du secondaire qui ont évoqué en premier lieu des raisons financières pour ne pas poursuivre leurs études, un sur quatre a cité le refus de s'endetter comme le principal facteur dissuasif. Les personnes issues des communautés marginalisées, des milieux à faible revenu, et les chefs de famille monoparentale sont plus susceptibles de s'opposer vivement à l'accumulation d'une dette d'études.

Des études plus approfondies sur l'aversion pour l'endettement ont été menées au Royaume-Uni. Il a été déterminé que les étudiantes et étudiants de collectivités marginalisées et de milieux à faible revenu, de même que les chefs de familles monoparentales, sont plus susceptibles d'avoir des sentiments négatifs envers les dettes d'études.¹ Les deux tiers des étudiantes et étudiants qui décident de ne pas s'inscrire à l'université déclarent que la perspective de l'endettement a influé sur leur décision.²

Les étudiantes et étudiants trouvent aussi plus difficile de trouver un emploi d'été pour pouvoir payer le coût croissant de leurs frais de scolarité. Selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les étudiantes et étudiants est près de deux fois plus élevé que le taux de chômage de la population en général.

Persévérance et santé mentale

Une appréhension à s'endetter peut être un facteur déterminant sur la probabilité de terminer ses études. Beaucoup d'étudiantes et d'étudiants travaillent à temps partiel ou à temps plein pour réduire

CHRONOMÈTRE NATIONAL DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT

15 000 000 000 \$

En septembre 2010, la dette étudiante envers le gouvernement du Canada a dépassé les 15 milliards de dollars – plus que la dette de certaines des provinces. Pire encore, ce chiffre de 15 milliards n'inclut pas la dette étudiante provinciale – de 5 à 8 milliards de dollars – ni les dettes personnelles sur des cartes et des marges de crédit, et envers la famille.

leur endettement. Il peut être plus difficile pour eux de consacrer le temps nécessaire pour réussir leur études. Dès qu'une offre d'emploi décente leur est présentée, certains décident tout simplement d'abandonner les études et d'éviter de continuer de s'endetter.

Les études menées au Canada suggèrent que le niveau d'endettement a un effet direct sur la réussite des études postsecondaires. Une étude a déterminé que lorsque le niveau d'endettement passait de moins de 1 000 \$ à 10 000 \$ par année, le taux d'achèvement du programme chez les étudiantes et étudiants n'ayant que des prêts (aucune bourse) dégringolait, passant de 59 pour cent à 8 pour cent.³ Des conclusions similaires ont été tirées de l'Enquête auprès des jeunes en transition de Statistique Canada : 36 pour cent des étudiantes et étudiants ayant abandonné leurs études en cours de route l'ont fait pour des raisons financières.

Étudier à temps plein est associé à moult pressions et responsabilités différentes. La pression de voir sa dette d'études augmenter lorsqu'on essaie de concilier études et emploi ajoute au fardeau. Des études britanniques sur l'endettement étudiant et la santé mentale ont conclu que les étudiantes et étudiants ayant des soucis financiers élevés affichaient des niveaux plus élevés de tension, d'anxiété et d'insomnie.⁴ Même les étudiantes et étudiants peu endettés rapportaient des perceptions moins positives de leurs réalisations. Les chercheuses et chercheurs ont conclu que l'endettement, même à des niveaux faibles, peut avoir des conséquences néfastes sur l'expérience universitaire des étudiantes et étudiants.⁵

Choix de carrière

Au Canada, le remboursement des prêts étudiants commence presque immédiatement après la fin des études. Les diplômées et diplômés sont donc forcés de choisir un emploi qui leur permettra de rembourser leurs prêts étudiants le plus rapidement possible. Les engagements sous forme d'emprunts diminuent la capacité des personnes ayant récemment reçu leur diplôme de fonder une famille, de poursuivre une carrière dans la fonction publique, d'acheter une maison, une voiture ou d'autres biens, de se lancer dans des expériences de bénévolat liées à leur carrière ou d'accepter un emploi moins payant pour pouvoir percer dans leur domaine. Des études suggèrent aussi qu'une dette d'études élevée dissuade les nouveaux diplômés et diplômées de lancer leur propre entreprise.

Des études menées auprès d'étudiantes et d'étudiants dans des programmes dont les frais de scolarité ne sont pas règlementés ont démontré que l'endettement modifie le cheminement de carrière des jeunes diplômées et diplômés. Des études menées auprès d'étudiantes et d'étudiants en médecine et en droit ont permis d'établir que ces derniers se trouvent obligés de chercher un emploi dans des domaines ou dans des régions qui ne sont pas nécessairement parmi leurs premiers choix.⁶ Les dettes d'études semblent pousser de jeunes médecins dévoués à se détourner de la médecine familiale et de jeunes avocates et avocats à se détourner du service public et du travail bénévole. Ces décisions ont des effets néfastes sur l'accessibilité des soins de santé et des services juridiques pour l'ensemble des Canadiennes et Canadiens.

Insolvabilité et faillite

La faillite est censée être le dernier recours des personnes honnêtes qui vivent des circonstances malheureuses. Pourtant, depuis 1998, les étudiantes et étudiants qui doivent emprunter de l'argent pour payer leurs études postsecondaires font l'objet d'une loi leur interdisant de faire faillite pour leur dette d'études pendant de nombreuses années après l'obtention du diplôme. En effet, des étudiantes et étudiants endettés se sont vus criminalisés et peuvent faire face à des pénalités comparables à des personnes accusées de fraude.

L'interdiction de faire faillite pour un prêt d'études cible une population déjà vulnérable. Comparativement aux autres débiteurs en faillite, les personnes qui ont fait faillite pour un prêt étudiant avant le début de l'interdiction en 1998 avaient plus souvent tendance à être des femmes, à gagner un salaire moyen moins élevé (14 000 \$ par

an), à occuper un emploi peu spécialisé, ou à avoir été bénéficiaire d'aide au revenu.⁷

Une étude récente portant sur les Canadiennes et Canadiens ainsi que sur les prêts à haut risque a permis d'établir que les prêts d'études sont une source importante de préoccupation pour les Canadiennes et Canadiens endettés : « Ce qui est plus troublant encore, c'est qu'il semblerait que la dette d'études contractée, qui avait pour but de mener à un avenir meilleur grâce à des études plus avancées, contribue plutôt aux problèmes financiers des jeunes adultes. »⁸

Conclusion

Bien que le Programme canadien de prêts aux étudiants soit en place depuis 1964, et que des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants empruntent chaque année pour financer l'éducation postsecondaire publique, la dette étudiante n'est ni inévitable ni nécessaire. Le retrait des investissements dans l'éducation postsecondaire publique par les gouvernements d'ordre provincial et fédéral a entraîné des hausses de frais de scolarité considérables. Les étudiantes et étudiants et les familles ont assumé le fardeau de ces compressions, ce qui a causé une augmentation massive de la dette étudiante.

Les crédits d'impôt et autres régimes d'épargne-études présentement gérés par le gouvernement fédéral offrent aux particuliers des réductions d'impôt pour les dépenses liées à l'éducation et un taux de rendement plus élevé pour un régime d'épargne-études. Cependant, certaines indications nous laissent croire que le coût total de ces programmes dépassera cette année 2,58 milliards de dollars, ce qui en fait la mesure de dépense directe pour l'éducation postsecondaire la plus coûteuse du gouvernement fédéral.

Malgré le coût élevé des programmes de crédits d'impôt et de régimes d'épargne pour les études, ce ne sont pas des mesures efficaces si on veut améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et réduire la dette étudiante. Tous les étudiants et étudiantes ont droit aux crédits d'impôt, quels que soient leurs besoins financiers, donc ceux qui en bénéficient le plus sont ceux qui ont le moins de dettes et qui ont des revenus élevés. Les régimes d'épargne-études ont grandement profité aux personnes plus fortunées, puisque les familles à faible revenu n'ont souvent pas les moyens d'investir en premier lieu.

Si cette somme de 2,58 milliards de dollars était offerte sous forme de bourses immédiates, chaque dollar prêté par le Programme canadien de prêts aux étudiants pourrait être converti en bourse non remboursable. Le PCPE a prévu environ 2,46 milliards de dollars en prêts d'études pour l'année scolaire 2013-2014. Si la somme annuelle que dépense le gouvernement fédéral en régimes d'épargne-études et en crédits d'impôt pour l'éducation avait simplement été allouée au Programme de bourses aux étudiants, la dette étudiante envers le gouvernement fédéral aurait pu être largement réduite.

Sources:

1. Claire Callender et Jon Jackson, « Fear of Debt and Higher Education Participation », London South Bank University, (novembre 2004).
2. Peter Davies, et al., « Knowing Where to Study? Fees, bursaries, and fair access », Institute for Educational Policy Research and Institute for Access Studies, Staffordshire University, UK., (février 2008).
3. Lori McElroy, « L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : l'influence de l'endettement. » Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.
4. Richard Cooke, et al., « Student Debt and its Relation to Student Mental Health », Journal of Further and Higher Education, vol. 28, no 1 (février 2004).
5. Jeff C. Kwong, et al., « Early Effects of Rising Tuition Fees on the Medical Student Population », Canadian Medical Association Journal, vol. 166, no 8 (avril 2002).
6. Association du Barreau de l'Ontario, « Money, Jobs, and Fear: Tuition report from the OBA student division », Young Lawyers' Division Newsletter, vol. 10, no 2 (janvier 2003).
7. Saul Schwartz, « The Dark Side of Student Loans: Debt Burden, Default, and Bankruptcy », Osgoode Hall Law Journal, vol. 37, nos 1 et 2 (1999).
8. Esteban Uribe, « Not Ready for Prime Time: Canadians in the sub-prime and high-interest lending », Centre pour la défense de l'intérêt public, (juin 2008).